



Académie vétérinaire de France
Reconnue d'utilité publique par décret du 16 avril 1878
34, rue Breguet 75011 Paris

Paris, le 23 mars 2026

Conformément à ses statuts et à son règlement intérieur, l'Académie vétérinaire de France annonce l'ouverture des sièges suivants pour l'année 2026 :

1^{ère} Section : Recherche et enseignement

- Trois sièges de Membre titulaire vétérinaire
- Un siège de Membre titulaire non vétérinaire
- Quatre sièges de Membre correspondant vétérinaire
- Trois sièges de Membre correspondant non vétérinaire
- Deux sièges de Membre associé non national

2^{ème} Section : Sciences cliniques

- Quatre sièges de Membre titulaire vétérinaire
- Quatre sièges de Membre correspondant vétérinaire
- Trois sièges de Membre correspondant non vétérinaire

3^{ème} Section : Santé publique vétérinaire

- Deux sièges de Membre titulaire vétérinaire
- Un siège de Membre titulaire non vétérinaire
- Quatre sièges de Membre correspondant vétérinaire
- Deux sièges de Membre correspondant non vétérinaire
- Deux sièges de Membre associé non national

Jean-Lou Marié

Président

Jean Derégnaucourt

Secrétaire général

Académie vétérinaire de France
34, rue Bréguet – 75011 Paris

Courriel : contact@academie-veterinaire.fr - <https://academie-veterinaire.fr>